

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

AU SOMMET

Ils sont nombreux, dans les anti-chambres des ministères, ceux qui chuchotent, avec le sourire de quelqu'un qui sait beaucoup mais qui veut être discret : « Evidemment le « bloc » est un amas de canailles ; le père Combes est un sot et son fils... » Seul, leur regard semble continuer la phrase ; ils ne poussent pas, en effet, leur besoin de faire des confidences jusqu'à s'exposer aux rigueurs des lois pénales.

Rarement, pour les innombrables faveurs qu'ils sollicitent et obtiennent ils s'adressent au cabinet du ministre. Nous disons rarement, car il ne faut pas croire que l'entourage immédiat d'un Ministre de la République soit exclusivement composé de personnalités dévouées aux idées républicaines. La congrégation est rusée et ses disciples sont rompus aux exercices d'assoupissement. Aussi n'est-il pas rare qu'un ministre qui passe, à juste titre, pour un sincère anti-clérical, choisisse pour une mission de confiance une créature indirectement mise en avant par les bons pères.

Là, cependant, le mal n'est pas tout à fait sans remède ; si se trouve des dévouements réels qui compensent et même quelquefois annihilent les trahisons.

Il n'en est malheureusement pas toujours de même dans nos grandes directions.

Ici, généralement, les ennemis du cabinet peuvent s'adresser avec la certitude d'être accueillis avec sympathie. Une haine commune n'unit-elle pas étroitement comme l'amitié ? Et, sur la proposition de ses « éminents chefs de service », le ministre signe un peu à l'aveuglette — il a tant à signer ! — et le tour est joué. Tarruffa un allié de plus dans la maison.

Certes, le Gouvernement actuel a heureusement agi en activant la laïcisation de nos écoles ; mais ne serait-il pas également urgent de laïciser nos grandes administrations publiques ? — N'est-il pas imprudent de laisser à la tête de nos grands services des fonctionnaires, détenteurs d'une partie de la puissance publique, puissance dont ils usent souvent pour combattre le régime sous lequel le pays a entendu se placer ? Il était temps d'imposer aux congrégations le respect des lois ; mais les croit-on déjà assez soumises pour confier à leurs membres « en civil » le pouvoir de contribuer à assurer l'exécution de ces mêmes lois ?

La « mainmise » des congrégations sur les postes qui sont au sommet de la hiérarchie judiciaire, administrative et militaire est un danger permanent dans un pays où le système antilibéral de la centralisation est poussé jusqu'à l'extravagance.

Sans doute, l'autorité municipale n'en réfère plus au Premier Consul pour prendre un arrêté interdisant aux chiens non muselés la circulation dans les rues. Il n'en est pas moins vrai que, pour presque tout, l'impulsion vient du centre ; si, à ce poste central, se trouve un soldat du camp ennemi, l'ordre donné, la mesure prise iront souvent à l'encontre des desirs de la majorité républicaine.

Les Chambres évidemment ont, par voie de question ou d'interpellation le pouvoir de demander des explications aux Ministres responsables.

Malheureusement, les membres du Parlement ignorent souvent ce qui se passe ; les rapporteurs de budgets eux-mêmes n'ont généralement pas le temps de vérifier le fonctionnement de tous les rouages de cette complexe machine appelée « un département ministériel ».

Et d'ailleurs, l'exécutif cherche toujours à « rouler » le législatif, trop souvent, il y parvient ; lisez pour vous en convaincre, quelques rapports de budgets à la Chambre et au Sénat.

Si les représentants du pays républicain voulaient, un beau jour, user efficacement de leur droit, de leur de-

voir de contrôle, combien d'imprudences et combien de gaspillages seraient supprimés...

La République en irait-elle plus mal ?

ALBERT DONELLI.

Chambre des Députés

Séance du 12 janvier 1904

PRÉSIDENCE DE M. RAULINE, DOYEN D'ÂGE

La rentrée des Chambres s'est effectuée mardi à 2 heures.

M. Rauline, doyen d'âge, en l'absence de M. Turigny, occupe le fauteuil de la présidence, assisté des 6 plus jeunes députés.

Dès que la séance est ouverte, M. Rauline prononce un discours au cours duquel il parle en faveur de la liberté pour les congrégations.

Il fait appel à la liberté des consciences, à l'union des cœurs.

« Les vieillards se répètent volontiers, dit-il en terminant, si ce vous vous parait important, vous le pardonnerai à votre doyen. Je suis de ceux qui n'ont plus l'espoir d'une longue existence et qui n'en sont que plus fondés à souhaiter de vivre leurs derniers jours dans une France pacifiée et réconciliée. »

Des applaudissements presque unanimes accueillent les paroles de M. Rauline, car la Chambre tient à manifester sa plus grande déférence envers son doyen d'âge.

M. Rauline donne lecture de la lettre suivante de M. Bourgeois, ancien président de la Chambre :

« Monsieur le président et cher collègue,

Je n'ai pu présider les dernières séances de la Chambre et la prévenir personnellement que pour les tristes raisons de famille qui sont connues de tous je ne me sentais ni la liberté de temps et d'esprit, ni les forces nécessaires pour assumer une fois encore les responsabilités des hautes fonctions qu'à deux reprises elle m'a fait l'honneur de me confier. (Applaudissements unanimes.) Voulez-vous être mon interprète auprès de mes collègues et leur dire avec mes profonds regrets la reconnaissance émue que je garde à la majorité républicaine pour la confiance qu'elle m'a témoignée, à la Chambre tout entière pour la sympathie dont elle m'a cessé de m'entourer et sans laquelle il ne m'eût pas même été possible de conserver jusqu'à son terme un mandat que j'ai si imparfaitement rempli. Je sais toute l'étendue de la dette que j'ai contractée envers mes collègues. Dites-leur bien, mon cher président, que je ne me croirai jamais quitte envers eux. »

« Veuillez agréer, monsieur le président et cher collègue, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués. (Vifs applaudissements sur tous les bancs.) »

Il est ensuite procédé au tirage au sort des bureaux.

Les cléricaux et les progressistes ont décidé de se compter sur le nom de l'un d'entre eux : c'est M. Bertrand, député de la Marne, qui sera le concurrent du candidat des républicains, M. Brisson.

Les résultats donnent :

LE PRÉSIDENT

Votants, 536 ; bulletins blancs ou nuls, 28 ; suffrages exprimés, 508 ; majorité absolue, 255.

Ont obtenu : MM. Henri Brisson, 257 voix ; Paul Bertrand, 219 ; divers, 32. M. Henri Brisson est donc proclamé président de la Chambre pour 1904.

Cette proclamation est accueillie sur les bancs de la gauche par des applaudissements vifs et prolongés.

LES VICE-PRÉSIDENTS

Votants, 449 ; blancs, 2 ; suffrages exprimés, 447 ; majorité absolue, 249. Ont obtenu : MM. Etienne, 405 voix ; Lockroy, 269 ; Gerville-Réache, 255 ; Guillain, 254 ; Jaurès, 199 ; Dubief, 190 ; divers, 31.

MM. Etienne, Lockroy, Gerville-Réache et Guillain sont donc proclamés vice-présidents.

LES SECRÉTAIRES

Ont obtenu : MM. Lebrun, 334 voix ; François Carnot, 320 ; Fernand David, 308 ; Lauraine, 304 ; Couyba, 301 ;

Devèze, 279 ; de l'Estourbeillon, 200 ; Chambon, 182 ; Abel Bernard, 182.

MM. Lebrun, Carnot, Fernand David, Lauraine, Couyba et Devèze sont donc élus secrétaires.

Un second tour de scrutin sera nécessaire pour l'élection des deux autres secrétaires.

LES QUESTEURS

Les mêmes questeurs sont réélus : MM. Lechevallier, 351 voix ; Pajot, 326 ; Chapuis, 306.

Le scrutin terminé, la séance est levée.

Sénat

Séance du 12 Janvier 1904.

PRÉSIDENCE DE M. WALLON, DOYEN D'ÂGE

La séance de rentrée au Sénat a été présidée par M. Wallon, doyen d'âge, qui prononce un discours dans lequel il parle en faveur des congrégations, M. Wallon s'attache en outre de défendre les droits du Sénat.

La première partie du discours de M. Wallon a été accueillie par des protestations de la part des républicains.

Après le tirage au sort des bureaux la séance est levée.

Les Démissions du groupe radical socialiste

Après l'élection des vice-présidents, un grand nombre de membres du groupe radical-socialiste, écœurés de l'attitude des républicains contre M. Jaurès ont adressé au président de ce groupe, leur démission.

Voici le texte de la lettre de démission :

« Monsieur le président,

Le résultat de l'élection des quatre vice-présidents de la Chambre, résultat qui est la conséquence de la décision prise par le groupe radical socialiste d'opposer quand-même et malgré la décision du comité des gauches une candidature à celle des vice-présidents sortants, nous apparaît comme une première atteinte portée à cette discipline du bloc qui a fait jusqu'à ce jour la force de la majorité.

Le groupe radical socialiste a assumé, par cette décision, une responsabilité que les événements font lourdement peser sur lui et que nous ne voulons pas partager. Nous ne saurions nous associer plus longtemps à une politique qui semble s'orienter vers la dénonciation du pacte qui nous lie au groupe qui a toutes nos sympathies, et dont le programme et le plus rapproché du nôtre. Nous avons, en conséquence, l'honneur de vous adresser notre démission. »

Les 49 députés qui ont donné leur démission du groupe radical socialiste se sont réunis hier et ont décidé de constituer un nouveau groupe qui s'appelle groupe radical socialiste ; ils ont signé la déclaration suivante : « Les députés radicaux socialistes soussignés ; décidés à maintenir l'union de plus en plus étroite avec tous les groupes de la majorité ; » Pénétrés de la nécessité d'un accord loyal avec le groupe socialiste dont le concours n'a jamais fait défaut à la politique du bloc ; » Résolus à poursuivre la réalisation du programme radical socialiste et à soutenir énergiquement l'œuvre de défense laïque et d'action démocratique du gouvernement, se sont réunis et constitués en un groupe qui prend le titre de groupe radical socialiste. »

D'autre part, voici le texte de l'ordre du jour voté par le groupe radical socialiste :

« Le groupe radical socialiste, se félicitant de l'élection du citoyen Brisson comme président de la Chambre, élection qui est l'œuvre commune des républicains du bloc ; regrettant les

incidents confus qui ont amené l'échec à la vice-présidence des citoyens Jaurès et Dubief, pour lesquels il a une commune sympathie, et décidé à continuer la politique du Gouvernement en maintenant le bloc de gauche avec les concours aussi bien des socialistes que des autres éléments de la majorité, demande aux membres démissionnaires de revenir sur leur démission dans l'intérêt supérieur du parti radical socialiste et passe à l'ordre du jour. »

INFORMATIONS

Le Transport « la Vienne »

On est toujours sans nouvelles de la Vienne et du Galilée.

Parmi les hypothèses émises au sujet du sort de la Vienne était celle que ce transport aurait eu une collision avec le vapeur Emite de Bordeaux, et aurait coulé avec le navire abordeur.

L'absence de nouvelles de l'Emite donnait quelque créance à cette supposition ; mais on télégraphie de Bordeaux que le vapeur Emite est arrivé depuis trois jours à Alicante, d'où il repart aujourd'hui même pour Rouen, après avoir complété son chargement.

Le ministre de la marine vient de recevoir la dépêche suivante :

Tanger 13 janvier, 10 h. 20 matin.

« Galilée à Marine, Paris :

Aucune trace de la Vienne.

La Responsabilité des instituteurs

M. Charles Chaumet, député de la Gironde, a prévenu le ministre de l'instruction publique que dans une des prochaines séances de la Chambre, il lui poserait une question sur la responsabilité des instituteurs durant les heures de service qui leur sont imposées en dehors des heures de classe.

Les Retraites ouvrières

La commission d'assurance et de prévoyance sociale, abordant l'examen des titres de la loi des retraites concernant les dispositions transitoires, a décidé que les ouvriers âgés de soixante-cinq ans au jour de la promulgation de la loi, et justifiant des cinq années de nationalité française, auraient droit à une retraite de 120 francs.

La Délimitation du Niger au Lac Tchad

La commission franco-anglaise de délimitation du Niger au lac Tchad, partie de Macheda le 22 novembre, arrivera dans quelques semaines au lac Tchad et aura ainsi terminé ses travaux.

Jusqu'ici la position des localités mentionnées dans l'accord anglo-français de 1898 a été reconnue comme assez exactement indiquée sur la carte ; toutefois Matan-Kari, à l'est du Sokoto, point très important que l'on croyait dans la sphère française, est au contraire à cinq milles de la frontière du côté anglais.

Les commissaires se sont montrés pleins de cordialité les uns envers les autres.

La délimitation des frontières ainsi établie ne permet cependant pas à la France de relier facilement le Niger au lac Tchad. Les Français, pour établir les communications qui leur manquent, seraient obligés de demander de grands sacrifices de territoire à l'Angleterre.

Russie et Japon

DERNIÈRES NÉGOCIATIONS

La réplique du Japon sera très prochainement remise au baron de Rosen. On estime généralement que cette réplique constituera le dernier acte des négociations.

Hier matin, le ministre de la marine, représentant le président du conseil, indisposé, a été reçu par l'empereur en audience particulière, ainsi que le ministre des affaires étrangères et le marquis Ito.

Le ministre des Etats-Unis à Tokio a télégraphié au département d'Etat que le Japon remettrait sa réponse à la Russie probablement avant la fin de la semaine, mais peut-être aussi seulement dans huit jours.

« Modus Vivendi » avec le Brésil

A la suite d'un nouvel échange de Notes entre M. Decrais, ministre de France, et M. de Rio Branco, ministre des affaires étrangères, le *modus vivendi* est rétabli. Les deux ministres ont convenu que le délai de dénonciation serait d'une année au lieu de six mois.

Le récent incident est donc ainsi terminé d'une façon amicale.

Petites Nouvelles

— La Cour d'assises de la Finistère a condamné à mort le nommé Pierre Nicolas, cultivateur, accusé de tentative de parricide.

— Le Refuge de Tours va être prochainement fermé.

— Le Ministère de la guerre a décidé la laïcisation de l'hôpital de Bourges.

— M. Waldeck-Rousseau souffre d'une affection de foie. Les médecins ne sont pas encore fixés sur la gravité de la maladie.

— Le député et abbé allemand DeJessor, expulsé de France, a publié une lettre de protestation dans un journal allemand, contre l'arrêté d'expulsion.

— Un ancien gardien de la paix, Guérin, interné à l'asile d'aliénés de Ville-Evrard, a été enlevé et conduit à Bruxelles : Guérin aurait été interné à la suite de machinations de la part de sa femme.

Ce serait M. Jacques Dhur, rédacteur au Journal, qui serait l'auteur de l'enlèvement.

— L'Action poursuivie en la personne de Laurent Tailhade, de Bérenger et de Charbonnel, devant la Cour d'Assises du Finistère, par le curé du Camaret, a été acquittée. Le curé Le Braz a été condamné aux dépens.

Grève de Curés

Celle-là est bien bonne ! J'oserai même dire qu'elle est excellente !

On nous accuse de persécuter la religion catholique parce que nous prions les congréganistes d'aller enseigner ailleurs !

Accusation évidemment stupide ! Nous ne faisons que remettre la religion catholique à sa place, qui est l'Eglise, lieu spécialement consacré au culte, et non pas à l'école, endroit exclusivement consacré à l'enseignement.

Si l'idée baroque nous venait un jour d'envoyer les élèves apprendre la géographie dans les temples catholiques et d'installer le tableau noir devant l'autel, les curés nous mettraient proprement à la porte avec notre matériel. Ils nous feraient remarquer que nous n'avons pas à enseigner là où ils disent la messe, et qu'au surplus, il existe des salles tout exprès pour y apprendre à lire aux enfants. En quoi, je m'empresse de le reconnaître, ils auraient mille fois raison ! Ils remettraient chaque chose à sa place ; ils sépareraient l'Eglise de l'école, voilà tout. Et chacun nous tiendrait pour fous, si nous prétendions alors que les curés persécutent l'école, tout simplement parce qu'ils nous interdiraient de la faire là où se pratique leur religion.

Eh ! bien, que leur demandons-nous ? tout bonnement de ne pas faire à l'école ce qu'ils ne voudraient pas qu'on fit à l'Eglise. Ne pas davantage introduire la religion dans la classe, que nous n'introduisons la classe dans la religion. Nous demandons qu'elles restent séparées.

Et cependant, parce que les congréganistes quittent l'enseignement, vous savez quel acharnement nos adversaires mettent à se prétendre persécutés dans leur foi.

Je me demande ce qu'ils vont trouver à dire contre les curés qui s'en vont de

l'Eglise sans que, certes, nous y soyons pour quelque chose.

Trois curés parisiens viennent d'envoyer simultanément leur démission à l'archevêque de Paris. Des bruits bizarres circulaient. Un de nos confrères a voulu connaître la vérité. Il l'a demandée aux démissionnaires eux-mêmes.

O stupéfaction ! voilà que les curés se déclarent persécutés ! et par qui ! Seigneur ! Par l'Eglise elle-même !

Notre situation, déclarent-ils, devient « de plus en plus précaire ». C'est au point qu'il y a parmi les curés « une sorte de tentation à la grève ».

Il paraît que le métier ne nourrit pas toujours son homme ; aussi nos gaillards, qui ne travaillent pas pour l'amour de l'art, le lâchent-ils sans plus attendre. Leur mécontentement est d'autant plus grand qu'ils voient d'autres curés se faire de solides rentes.

« Les prêtres des paroisses riches, dit le curé interrogé, touchent un casuel relativement très élevé pour un ministère *relativement très agréable* et point trop fatigant (ce « relativement » vaut à lui seul un poème) tandis que pour un ministère infiniment dur les prêtres des paroisses pauvres sont fort mal payés. Exemple ; dans une paroisse riche, il est bien rare que le vicaire qui fait un baptême ne trouve pas, au fond du sac de dragées qui lui est destiné, une pièce d'or, et quelquefois même un billet de banque. L'usage le veut ainsi. Dans une paroisse pauvre, au contraire, un vicaire pourra faire trente baptêmes de suite sans rencontrer pareille bonne fortune. Que dis-je ? Non seulement il ne trouvera pas au fond du sac de dragées qui lui peut échoir, ni billet de banque, mais on ne pensera même que par exception à lui offrir les bonbons traditionnels. Et le reste à l'avenant ! »

Bref, ce brave homme de curé en a assez de faire des baptêmes et des mariages et des enterrements pour les beaux yeux du Saint-Esprit ! il en a assez de ne jamais rien trouver au fond du sac. Aussi avait-il proposé qu'on centralisât dans une caisse spéciale tout le « casuel » du clergé parisien pour que l'argent fût ensuite équitablement réparti entre tous les curés de la capitale. Vous devinez de quelle manière il a été raboté.

Aussi s'en va-t-il et laisse-t-il entendre que l'idée d'une grève a germé dans quelques cerveaux ecclésiastiques. Cela ne serait pas banal et si, ce jour-là, l'Eglise se prétendait persécutée, elle n'en pourrait pas accuser les jacobins du Gouvernement.

Emile LAPORTE.

REVUE DE LA PRESSE

Les journaux de mercredi s'occupent de l'échec de M. Jaurès contre lequel les cléricaux et les progressistes se sont ligués. Les journaux républicains s'élevèrent contre cette manœuvre à laquelle malheureusement se sont prêtés quelques radicaux et socialistes.

Dans l'Action, M. Viviani écrit : « En écartant Jaurès du fauteuil, on a voulu desceller le bloc, désorienter la politique, modifier les plans de campagne arrêtés. On escamote la colère du parti socialiste répudié, son indifférence à la politique ministérielle, la chute du cabinet prise entre la neutralité malveillante des socialistes et l'intrigue agissante de quelques progressistes. »

M. Clémenceau dans l'Aurore, prend vivement à partie M. Gerville-Réache, qui a toujours été un hésitant, un intrigant, poussé par une ambition effrénée.

M. Gerville-Réache, dit-il, est mutâtre, en politique aussi bien qu'éthiquement. C'est un mélange hybride d'éléments mal accordés.

Quant au rôle qu'a joué M. Dubief dans cette élection, M. Clémenceau le regrette, mais il met en garde ses amis contre la coalition méliano-cléricale.

Nous devons seulement prendre garde à déjouer le plan d'opérations échelonnées, par lesquelles les cléricaux-modérés cherchent à produire une scission dans le bloc, en rejetant les socialistes hors de la majorité. Jaurès, heureusement, serait le dernier à s'y laisser prendre.

